



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du mercredi 05 août 2015 à 20 heures 30**

**Présents:** Olivier FONS, Élodie LEFEBVRE, Yoann ROTH, Jean-Pierre JACQUIER, Michel GONNET, David LE GUEN, Alain AMIEUX, Nicole MATHONNET, Jérôme FOUVET (arrivé en retard).

**Absents :** Sylvain ARNAUD, Charley SCEMAMA

**Secrétaire de séance:** Alain AMIEUX

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

➤ Rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif et sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

➤ Convention de partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) 05 pour l'accompagnement dans le cadre de la consultation de bureaux d'études pour la révision générale du POS (Plan d'Occupation des Sols).

➤ Adhésion de la commune avec la CCB (Communauté de Communes du Briançonnais) au groupement de commandes pour l'optimisation des bases fiscales sur la commune

➤ Convention avec IT05 pour l'entretien du ruisseau de l'Egoutail

**Accord du conseil**

**RAPPORTS ANNUELS 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ET SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets que nous a fait parvenir la communauté de communes du Briançonnais. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présente une économie, l'objectif est de stabiliser ces résultats encourageants.

**Après consultation, le conseil à l'unanimité les accepte.**

Les 2 rapports sont consultables en mairie.

Michel en profite pour signaler que la commune doit mettre aux normes les réseaux qui ne le sont pas en séparant eaux pluviales et eaux usées. A suivre.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT) 05 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU POS (PLAN D'OCCUPATION DES SOLS).**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a lancé par délibération 31/2015 la consultation pour la réalisation des études pour le futur Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) ;

A la suite de cette délibération une réunion avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) des Hautes-Alpes a eu lieu le 21 juillet 2015 pour un accompagnement dans le déroulement de la procédure.

Le CAUE propose une convention de partenariat, Monsieur Le Maire présente cette convention et propose au Conseil de l'accepter afin que le CAUE accompagne la commune dans le cadre de la consultation de bureaux d'études. Cette opération est estimée à 4000€. Le CAUE participe à 50% : 2000€, reste à la charge de la commune 2000€

**Accord à l'unanimité du Conseil**

**ADHÉSION DE LA COMMUNE AVEC LA CCB (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS) AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'OPTIMISATION DES BASES FISCALES SUR LA COMMUNE**

Monsieur Le Maire explique au Conseil qu'il souhaite que la commune adhère au groupement de commandes proposé par la CCB (Communauté de Communes du Briançonnais) pour l'optimisation des bases fiscales sur la commune afin que les inégalités ou les sous-évaluations constatées soient remises à niveau.

**Accord à l'unanimité du Conseil**

**CONVENTION AVEC IT05 POUR L'ENTRETIEN DU RUISSEAU DE L'EGOUTAIL**

Monsieur Le Maire explique au Conseil qu'il faut entretenir les ruisseaux de la commune susceptibles de déborder sur des habitations, des voies communales et notre camping.

Trois ruisseaux sont concernés avec une problématique différente pour chacun d'eux.

Dans un premier temps, IT05 (Ingénierie Territoriale Hautes-Alpes) peut nous assister pour l'entretien du ruisseau de l'Egoutail. Cette assistance porterait sur :

Le marquage des arbres, la fourniture d'une convention type, la fourniture d'une lettre de commande, la visite du site au démarrage du chantier.

Cette prestation est estimée à 672€TTC

Accord à l'unanimité du Conseil.

Jérôme FOUVET vient d'arriver (21h00) et peut prendre part aux autres délibérations.

## **EGLISE**

Monsieur Le Maire explique que suite au conseil d'administration de l'association des amis de l'église, il convient de prendre une décision pour la suite à donner quant au devenir de notre église.

L'association doit décider de son maintien ou de sa dissolution.

Le Conseil doit se déterminer sur sa capacité à investir dans ce bâtiment. Compte tenu de la faiblesse des aides, l'autofinancement de la commune est très important et les finances de la commune ne le permettent pas.

David souhaite que soit prioritaire le groupe scolaire et non l'église.

Yoann demande ou en est la recherche de mécènes via l'association « Pierres à l'édifices ». La commission, composée depuis l'été dernier de membres du Conseil municipal, de membres de l'association de l'église Saint Martin et de membres de la société dite civile, n'a pas engagée de démarches.

Monsieur Le Maire demande de libérer l'association de son engagement concernant l'église.

Il ne faut pas laisser pourrir ce problème qui dure depuis plusieurs mandats, la commune n'a ni la volonté, ni l'argent pour de futurs travaux.

Jean-Pierre soulève le risque que représente cet édifice avec le temps.

Olivier propose de provisionner des travaux de sécurisation sur les futurs budgets de la commune.

Le conseil désengage donc l'association pour lui permettre de décider de son avenir en Assemblée générale dès cette fin d'été.

Les membres de l'association des amis de l'église remercient le courage et la lucidité du conseil.

## **ACHAT DES TERRAINS AC 339 ET 604 SUCCESSION BERTHET RAYMOND**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la CCB doit installer des Dispositifs Semi Enterrés sur la commune.

Les terrains de Raymond BERTHET, conviendraient à cette installation pour le hameau Les Cours.

Ils se situent en face de la zone artisanale où est installé l'abri de car pour les élèves de l'école primaire.

Ces terrains correspondent aux parcelles AC 339 d'une superficie de 235 m<sup>2</sup> et AC 604 d'une surface de 84 m<sup>2</sup>

Il propose de les acheter au prix de 13 € le m<sup>2</sup>.

**Accord à l'unanimité du conseil**

## **ACHATS DU TERRAINS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir des terrains au Pied du Col afin de créer des parkings et d'implanter des dispositifs semi-enterrés pour la collecte des déchets.

*Monsieur et Madame MATHONNET Georges* sont d'accord pour vendre à la commune leur terrain cadastré E 694 au prix de 314 €.

*Monsieur et Madame RANQUE Henri* sont d'accord pour vendre à la commune leur terrain cadastré E 653 au prix de 13€/le m<sup>2</sup> donc 10400€.

Accord à l'unanimité du conseil

## **AFFAIRES DIVERSES**

**Courrier de Mr KUNZ Pierre** qui est sensible à la situation actuelle de nos Communes et comprend ce que nos administrés subissent. Il a une pensée amicale pour notre commune car son grand père Siffrein RANQUE était probablement issu de Villar d'Arène.

Il joint à son courrier un chèque de 300€ au profit de ceux qui en ont besoin.

Il sera affecté au budget du CCAS.

Un courrier de remerciement lui sera adressé.

**Courrier de la Régie Briançonnaise de l'eau Autonome** qui a pour projet la création d'une société publique locale de l'eau et nous propose ses prestations. Une réflexion est lancée. A suivre

**Courrier de Mme LANDRY Valérie et Mr BUCH Philippe** qui nous informent de leur projet de création d'une ferme maraîchère sur le site du Moulin Vieux.

Le Conseil prend acte et encourage cette initiative qui valorise le territoire et apporte une plus-value.

**INFO** : Des engins vont passer entre Les Petites Cours et l'Aiguillon pour accéder au Goléon. L'entreprise doit prévenir du jour de son passage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 45

Le Maire,

Le secrétaire de séance

